

**Je voudrais savoir quel est le nombre de moutons à sacrifier lors du baptême pour un garçon ou une fille? Dans notre famille nous avons toujours sacrifié qu'un seul mouton que ce soit un garçon ou une fille! Maintenant j'apprends qu'il faut sacrifier deux moutons pour un garçon et un mouton pour une fille POURQUOI ce changement depuis quelques années ??? merci de votre réponse et si possible de la sourate qu'il indique. Cdlt**

Réponse apportée le **01/07/2013** par PARIS – Bibliothèque de l'Institut du Monde Arabe – Monde Arabe, Islam

Si vous voulez parler du sacrifice en Islam, sachez tout

d'abord que le Baptême est un sacrement qui n'existe pas dans la religion musulmane.

Sachez également que le sacrifice d'un animal dans ce cas n'est nullement obligatoire, mais c'est un acte volontaire de dévotion au Divin.

Il existe dans la religion musulmane ce que l'on appelle le « Nazr » Le nazr est un vœu (ex-voto) qui doit être exclusivement adressé à Allah pour qu'il soit valable. Vous dites : « Je fais vœu de sacrifier au nom d'Allah si cette chose se réalise ».

Si vous faites un vœu d'effectuer un sacrifice pour que l'enfant, par exemple, soit en bonne santé ou qu'il guérisse d'une maladie ou pour toute autre chose, vous avez l'obligation de faire ce sacrifice.

Un nombre précis de moutons n'est pas obligatoire que ce soit pour une fille ou pour un garçon. Vous pouvez sacrifier 1 ou plus mais il est nécessaire de savoir que vous devez avoir les moyens financiers pour que le sacrifice soit valable. Si vous faites vœu de sacrifier 20 moutons, par exemple, et que vous êtes obligé pour cela de priver vos enfants de ce qui est indispensable pour leur bien-être votre sacrifice ne sera pas valable.

Il est, également nécessaire de savoir que si vous faites vœu de sacrifier un animal pour les pauvres au nom de Dieu, vous n'avez le droit, ni vous ni vos ayants droit, de manger de sa viande.

Par contre, si la formulation du vœu ne précise pas les bénéficiaires, par exemple vous dites : « Je fais vœu de sacrifier un mouton au nom d'Allah », il vous est permis alors d'en manger selon l'école juridique malikite et selon certains juristes de l'école chafiite.

Nous espérons que cela réponde à votre question, et restons à votre disposition pour apporter d'éventuelles précisions.

Voici également trois titres d'ouvrages sur le sacrifice en Islam disponibles dans notre Bibliothèque :

-Sacrifices en islam : espaces et temps d' un rituel / sous la dir. de Pierre Bonte, Anne- Marie Brisebarre, Altan Gokalp ; avec la collab. de Sadok Abdelsalam, Françoise Aubaile-Sallenave, Hocine Benkheira, A. Moustapha Diop. – Paris : CNRS , 1999 .- 465 p. : couv. ill. ; 25 cm .- (CNRS anthropologie)  
Bibliogr. Index. Glossaire.- ISBN 2-271-05646-2

\* SACRIFICE \* ISLAM \* ANTHROPOLOGIE

Cote BIMA 397 SAC

-Le Sacrifice chez les Arabes : recherches sur l'évolution, la nature et la fonction des rites sacrificiels en Arabie occidentale / par Joseph Chelhod ; préf. de Marcel Griaule,...- Paris : Presses universitaires de France , 1955 .- 218 p. ; 23 cm.- (Bibliothèque de sociologie contemporaine)

\* ISLAM \* ETHNOLOGIE

SACRIFICE

Cote BIMA 397 (56) CHE

209 SAC

-Le Sacrifice dans les religions / Institut de science et de théologie des religions ; sous la dir. de Marcel Neusch.- Paris : Beauchesne, 1994 .- 310 p. ; 22 cm .- (Sciences théologiques et religieuses)

\* ISLAM \* CHRISTIANISME \* JUDAISME

SACRIFICE

Cordialement,

Eurêkoi – Bibliothèque de l'Institut du monde arabe – BIMA